DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté n° 09/2015

Arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique

Le maire de Montlaur
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,
Vu le Code rural et de la pêche maritime ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;
Vu le Code de l'expropriation publique et notamment les articles R 11-4 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal du 02 juin 2015, approuvant le projet de déclassement de la voie communale située entre les parcelles ZC 67, 61, 152 et 65 à La Croux dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation (pour partie)
Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

ARRETE :

Article 1er : Le projet de déclassement du domaine public de la voie communale située à La Croux entre les parcelles ZC 67, ZC 61, ZC 152 et ZC 65 dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation (pour partie) sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 11-4 et suivants du code de l'expropriation.
Cette enquête, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la mairie de Montlaur. Elle se déroulera du **16 au 30 juillet 2015 inclus.**

Article 2 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de Montlaur et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, et éventuellement publié par toute autre procédure en usage dans la commune.

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en Mairie de Montlaur pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1er, afin que chacun personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de Montlaur. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Article 4 : Monsieur VIGNE Christian, cadre EDF à la retraite, domicilié 46, boulevard Jean Tarral, 12100 MILLAU, a été désigné pour exercer les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de Montlaur :

- Le jeudi 16 juillet 2015 de 09 heures à 12 heures
- Le jeudi 30 juillet 2015 de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête)

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le 30 juillet 2015, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Article 6 : Le Maire de Montlaur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire-enquêteur.

Fait à Montlaur, le 15 juin 2015

Le Maire
Patrick RIVEMALE